Lettre ouverte à Madame Muriel PÉNICAUD ministre du Travail et Monsieur Jean Bassères, Directeur Général de Pôle Emploi

Objet : Revendications spécifiques aux annexes 8 et 10 de l'assurance chômage. Intermittent-e-s du spectacle, du cinéma et de l'audiovisuel.

Madame La Ministre du Travail, Monsieur Le Directeur Général de Pôle Emploi

Le secteur culturel est particulièrement impacté par la crise du Covid 19. Il a été un des premiers champs professionnels à devoir cesser toute activité et sera certainement dans les derniers à pouvoir reprendre. Les programmations sont suspendues, les temps de création ne peuvent avoir lieu, le montage de nouvelles productions est impossible, de nombreux festivals sont d'ores et déjà annulés, de même que les interventions en milieu scolaire et les manifestations associatives, les tournages sont également à l'arrêt.

Cette situation va durer des semaines et plus probablement des mois. Les activités culturelles ne reprendront pas immédiatement mais sans doute progressivement en fonction des restrictions de jauges et de la réorganisation de nos activités. Ces arrêts auront des répercussions pendant plusieurs saisons.

Ce secteur a la particularité d'un recours massif aux contrats précaires, dont ceux des salarié-e-s intermittent-e-s du spectacle, qui sont privé-e-s, de fait, de toute activité professionnelle et de rémunérations salarié-e-s pendant cette crise.

Lire la suite ici :

<u>Lettre-ouverte_SUD-Culture_SUD-Emploi_05.05.20Télécharger</u>